

Conseil Communautaire
Séance du 22 Février 2024

Délibération N° 2024 02 007 : Solidarités - Versement par anticipation de la subvention accordée à l'association Les Moulins de Paillard

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Février à 18 heures quarante cinq,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle polyvalente Belleville | 72150 Le Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 15/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	21	Pouvoirs	6	Votants	27
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Diego BORDIER ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Marie-France REYMOND	Guy LECLERC
Claire COULONNIER	Alain GUILLOIS
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Patrick RENARD	Hervé RONCIERE
Dominique LANGEVIN	François OLIVIER
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Martine CRINIERE	Excusée
Pascal MARIE	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée
Joël TABAREAU	Excusé
Bruno BOULAY	Excusé
Sylvain BIDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé
Monique GAULTIER	Excusée
Vincent GRUAU	Excusé

Secrétaire de séance : Guy LECLERC

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau - Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport
- Delphine Renaut : Responsable du pôle Aménagement de l'Espace
- Noéline Dubray : Cheffe de projet CRTE/Transition écologique

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 29/02/2024

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé, le 06 mai 2023, une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'association Les Moulins de Paillard dans le but de promouvoir, mettre en œuvre et coordonner toutes activités liées aux pratiques artistiques contemporaines réalisés dans les locaux des Moulins de Paillard.

Par cette convention, la communauté de communes s'est engagée à apporter son soutien financier à l'association durant les 3 années de celle-ci.

Dans l'attente du vote des subventions pour 2024 qui n'interviendra que fin mars 2024 et afin de faciliter la gestion de trésorerie de l'association, il est proposé qu'un 1^{er} acompte soit versée à l'association.

Ce 1^{er} acompte sera calculé sur la base d'un tiers de la subvention annuelle accordée en 2023 ; à savoir 42 000 €.

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré***

- 1.- **Accepte** cette proposition et engage la communauté de communes à procéder au versement au profit de l'association Les Moulins de Paillard de la somme de 14 000 € correspondant au tiers de la subvention allouée en 2023.
- 2.- **Mandate** M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
M. Guy LECLERC**

